

Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service



Présenté au conseil
communautaire du 18
septembre 2025

Table des Matières

Préambule	4
1. Présentation du service	5
1.1 Contractuel.....	5
1.2 Territoire et chiffres clés	6
2. Assainissement collectif réseaux.....	7
2.1 Réseau de collecte.....	7
2.2 Indications techniques, tarifaires et réglementaires	8
2.3 Partie financière	9
2.3.1 La facture 120 m3.....	9
2.3.2 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	10
2.3.3 Les indicateurs financiers	11
2.3.4 Les schémas directeurs assainissement	12
3. Assainissement collectif stations d'épuration.....	13
3.1 Identification des stations d'épuration et performances réglementaires de l'année	13
3.2 Détail de l'année par station	14
3.2.1 Station d'épuration d'Alboussière.....	15
3.2.2 Station d'épuration de Ponsoye (Alboussière).....	16
3.2.3 Station d'épuration de Boffres	17
3.2.4 Station d'épuration de Champis.....	18
3.2.5 Station d'épuration de Saint Romain De Lerps	18
3.2.6 Station d'épuration de Saint Sylvestre	19
3.2.7 Station d'épuration du hameau de Combes (Saint Romain de Lerps)	19
3.2.8 Station d'épuration de Biguet (Toulaud).....	20
3.2.9 Station d'épuration de Guilhaerand-Granges	20
3.2.10 Station d'épuration de Saint Georges Les Bains.....	22
3.3 Obligations administratives.....	23
3.4 Partie financière	24
3.4.1 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	24
3.4.2 Les indicateurs financiers	26
4. Assainissement Non Collectif	27
4.1 Présentation générale du service	27
4.2 Périmètre de la prestation et nombre d'installation par commune.....	27

4.3 Les missions du service.....	28
4.4 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2024 au 31/12/2024	29
4.5 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2019 au 31/12/2023	29

Préambule

L'assainissement n'est pas seulement une obligation réglementaire : c'est un levier stratégique pour préparer l'avenir de notre territoire. Garantir la qualité de l'eau, protéger la santé publique et préserver nos milieux naturels sont des priorités qui s'inscrivent pleinement dans notre engagement pour une transition écologique ambitieuse.

Ce rapport d'activité présente, pour l'exercice 2024, l'ensemble des actions menées dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif. Il rend compte des investissements réalisés, du suivi technique et financier du service, ainsi que des résultats obtenus en matière de performance et de conformité.

Au-delà des chiffres et des indicateurs, ce document illustre l'engagement constant de la collectivité et de ses partenaires pour offrir un service public efficace, fiable et transparent, au service des habitants et de la préservation des ressources en eau.

1. Présentation du service

1.1 Contractuel

Le service Assainissement a pour missions la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées ainsi que la collecte et le transport des eaux pluviales sur l'ensemble de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Le service est géré depuis le 1^{er} janvier 2019 par deux concessions attribuées à la société VEOLIA EAU pour la partie réseaux et SPANC et la société SUEZ EAU FRANCE pour la partie stations d'épuration suite à la consultation et la passation de deux marchés publics courant 2018 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2030.

Le dernier contrat distinct concernant les réseaux d'eaux usées, unitaires et pluviales de la commune de Saint Georges Les Bains, intégrera la concession Réseaux au 15 Mars 2027.

A cette date, l'ensemble des contrats auront été unifiés.

Le présent document présente les données globales du service Assainissement sans distinctions des différents contrats pour un raisonnement au territoire.

1.2 Territoire et chiffres clés

35 375 Habitants

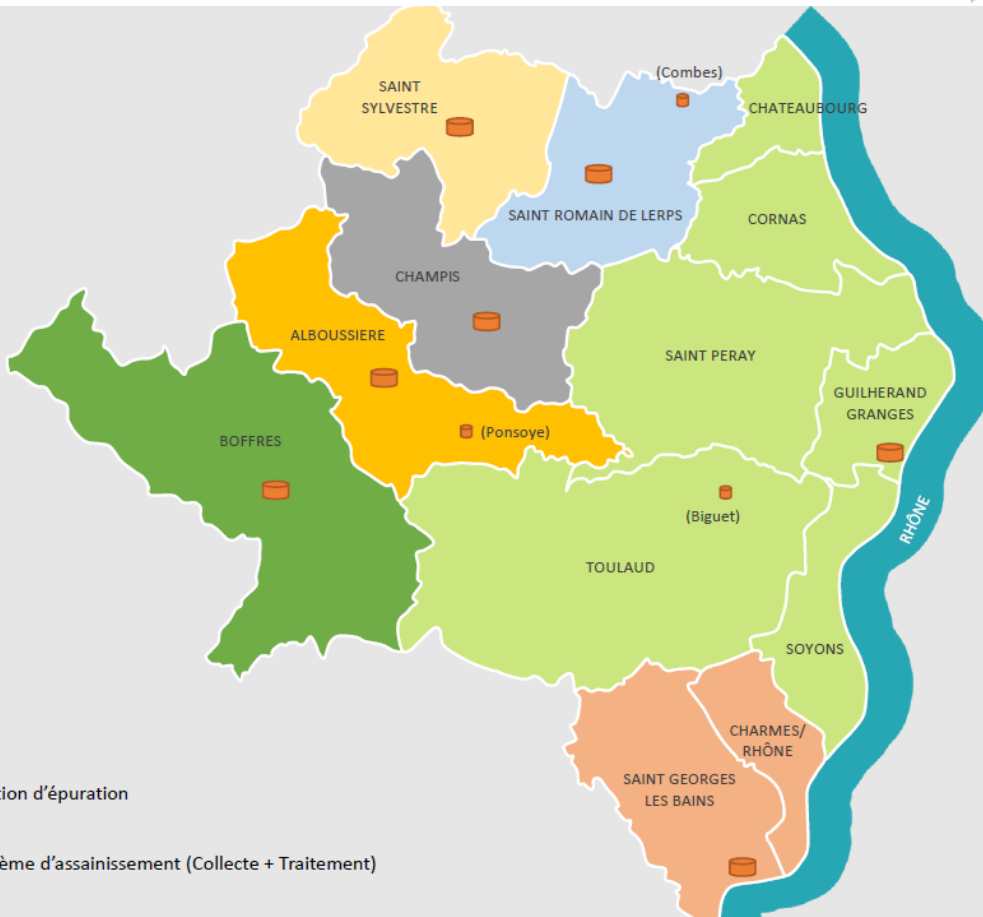
14 234 Abonnés

10 Stations d'Épurations

35 Postes Refoulements

371 Kms de réseaux

1 842 609 m³ traitées



2. Assainissement collectif réseaux

2.1 Réseau de collecte

Nombre de poste de refoulement par commune

Alboussière :	1
Boffres :	1
Champis :	0
Charmes Sur Rhône :	4
Chateaubourg :	1
Cornas :	3
Guilherand-Granges :	6
Saint Georges Les Bains :	6
Saint Péray :	5
Saint Romain De Lerps :	2
Saint Sylvestre :	1
Soyons :	4
Toulaud :	1

35

Pour un bon fonctionnement des réseaux, des curages préventifs et curatifs sont nécessaires :

Longueur de canalisations curées :

50 kms curés en 2024

28 Kms curés en 2023

37 kms curés en 2022



Longueur de canalisations inspectées :

2.3 kms inspectés en 2024

5.8 kms inspectés en 2023

7.7 kms inspectés en 2022

Autorisations de raccordements des rejets non domestiques :

49 établissements conventionnés : + 3 en 2024

2.2 Indications techniques, tarifaires et réglementaires

		Alboussière, Boffres, Charmes sur Rhone, Champis, Chateaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint Péra y ,Saint Romain De Lerps, Saint Sylvestre, Soyons, Toulaud		Saint Georges Les Bains	
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2023	Valeur 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs	34 952	35 375	2459	2464
D204.0	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ € TTC	2,35	2,33	2,18	2,12
INDICATEURS DE PERFORMANCE		Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2023	Valeur 2024
P201.1	taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	81%	81%	80%	80%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	115	110	115	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	A la charge de la police de l'eau		A la charge de la police de l'eau	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	A la charge de la police de l'eau		A la charge de la police de l'eau	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	A la charge de la police de l'eau		A la charge de la police de l'eau	
P207.0	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	21	43	0	0
P207.0	Montant d'abandons de créance et versements à un fond de solidarité	1 011 €	570 €	0 €	0 €
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100km de réseau	3,83	3,80	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12%	0,10%	0	0
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,62%	1,59%	1,40%	1,11%
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	2,97	0	7,17	0
VP068	Assiette totale de la redevance	1 404 216	1 243 285	56 039	51 145

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports à examen de la CCSPL

2.3 Partie financière

2.3.1 La facture 120 m3

	m ³	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1	
Boffres	Production et distribution de l'eau	120,00	280,51	296,96	5,86%
	Part délégataire		173,51	191,00	10,08%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		10,80	9,76	-9,63%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	227,02	237,04	4,41%
	Part délégataire		141,26	151,28	7,09%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	94,70	44,82	-52,67%
Total € TTC		602,23	578,82	-3,89%	
Charmes Sur Rhone	Production et distribution de l'eau	120,00	280,51	299,38	6,73%
	Part délégataire		173,51	193,42	11,47%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		10,80	9,76	-9,63%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	227,02	237,04	4,41%
	Part délégataire		141,26	151,28	7,09%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	94,70	44,82	-52,67%
Total € TTC		602,23	581,24	-3,49%	
Guilherand-Granges	Production et distribution de l'eau	120,00	132,56	152,66	15,16%
	Part délégataire		57,48	61,00	6,12%
	Part collectivité		68,60	85,76	25,01%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		6,48	5,90	-8,95%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	227,02	237,04	4,41%
	Part délégataire		141,26	151,28	7,09%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	86,56	45,70	-47,20%
Total € TTC		446,14	435,40	-2,41%	
Saint Georges Les Bains	Production et distribution de l'eau	120,00	280,51	299,38	6,73%
	Part délégataire		173,51	193,42	11,47%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		10,80	9,76	-9,63%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	212,03	237,04	11,80%
	Part délégataire		126,27	151,28	19,81%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	93,20	44,82	-51,91%
Total € TTC		585,74	581,24	-0,77%	
Alboussière, Champis, Chateaubourg, Cornas, Saint Péray, Saint Romain, Saint Sylvestre, Soyons et Toulard	Production et distribution de l'eau	120,00	238,66	259,44	8,71%
	Part délégataire		133,92	154,98	15,73%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		8,54	8,26	-3,28%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	227,02	237,04	4,41%
	Part délégataire		141,26	151,28	7,09%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	92,39	44,82	-51,49%
Total € TTC		558,04	541,30	-3,00%	

⇒ Aucune augmentation de la part collectivité depuis le 1^{er} janvier 2019

2.3.2 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Saint Georges Les Bains

Collectivité: B6741 - RHONE CRUSSOL CC(ST GEORGES LES B		Assainissement	
LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	65 877	62 308	-5,42 %
Exploitation du service	25 624	25 034	
Collectivités et autres organismes publics	40 141	37 083	
Produits accessoires	113	191	
CHARGES	69 244	59 282	-14,39 %
Personnel	8 139	8 823	
Energie électrique	5 478	6 735	
Sous-traitance, matières et fournitures	8 043	- 860	
Impôts locaux et taxes	206	170	
Autres dépenses d'exploitation	2 026	2 046	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	225	217	
<i>engins et véhicules</i>	748	786	
<i>informatique</i>	1 126	1 079	
<i>assurances</i>	219	175	
<i>locaux</i>	661	719	
<i>autres</i>	- 952	- 931	
Redevances contractuelles	1 000	1 000	
Contribution des services centraux et recherche	1 674	1 493	
Collectivités et autres organismes publics	40 141	37 083	
Charges relatives aux renouvellements	2 385	2 472	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 385	2 472	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	153	318	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 3 367	3 026	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	755	
RESULTAT	- 3 368	2 270	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

10/03/2025

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	25 624	25 034	-2,30 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	22 903	32 234	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 721	- 7 201	
Exploitation du service	25 624	25 034	-2,30 %
Produits : part de la collectivité contractante	31 392	29 358	-6,48 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	28 250	39 308	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 143	- 9 950	
Redevance Modernisation réseau	8 748	7 726	-11,68 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 498	11 708	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 261	- 3 983	
Collectivités et autres organismes publics	40 141	37 083	-7,62 %
Produits accessoires	113	191	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

10/03/25

Collectivité: BZ391 - RHONE CRUSSOL CC

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	1 986 842	1 971 582	-0,77 %
Exploitation du service	901 161	899 219	
Collectivités et autres organismes publics	978 974	918 437	
Travaux attribués à titre exclusif	102 066	136 523	
Produits accessoires	4 641	17 403	
CHARGES	2 011 719	2 103 354	4,56 %
Personnel	286 996	312 229	
Energie électrique	37 566	38 217	
Produits de traitement	279	136	
Sous-traitance, matières et fournitures	175 771	294 253	
Impôts locaux et taxes	6 966	5 880	
Autres dépenses d'exploitation	80 459	83 552	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	6 482	11 653	
<i>engins et véhicules</i>	26 285	20 507	
<i>informatique</i>	42 633	41 927	
<i>assurances</i>	7 415	5 482	
<i>locaux</i>	23 470	22 571	
<i>autres</i>	- 25 828	- 18 591	
Frais de contrôle	16 329	21 830	
Redevances contractuelles	12 434	11 800	
Contribution des services centraux et recherche	56 590	51 743	
Collectivités et autres organismes publics	978 974	918 437	
Charges relatives aux renouvellements	310 007	311 102	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	13 899	13 316	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	296 108	297 786	
Charges relatives aux investissements	40 922	43 297	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	29 249	31 462	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	11 673	11 835	
Perles sur créances incouvrables-Contentieux recouvrement	8 428	10 879	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 24 878	- 131 772	NS
RESULTAT	- 24 878	- 131 771	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

10/03/2025

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	832 389	812 603	-2,38 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	844 196	902 851	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 11 807	- 90 249	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	57 098	86 616	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	57 098	86 616	
Dotations au fond contractuel	11 673	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	11 673	0	
Exploitation du service	901 161	899 219	-0,22 %
Produits : part de la collectivité contractante	771 246	728 362	-5,56 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	800 368	814 644	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 29 122	- 86 283	
Redevance Modernisation réseau	207 728	190 076	-8,50 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	218 989	224 532	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 11 261	- 34 456	
Collectivités et autres organismes publics	978 974	918 437	-6,18 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	102 066	136 523	33,76 %
Produits accessoires	4 641	17 403	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

10/03/2025

2.3.3 Les indicateurs financiers

2.3.4 Les schémas directeurs assainissement

La collectivité s'est engagée dans la réalisation des schémas directeurs assainissement pour les systèmes d'assainissement de Guilhaud-Granges (Cornas, Chateaubourg, Guilhaud-Granges, Saint-Péray, Soyons et Toulaud) et de Saint-Georges-Les-Bains (Charmes-Sur Rhône et Saint-Georges-Les-Bains).

Lancés fin 2023, les conclusions sont attendues pour le milieu de l'année 2025 avec un programme de travaux ambitieux qui mobilisera une grande partie du budget propre de la collectivité et des travaux concessifs de la concession avec VEOLIA.

Un **schéma directeur d'assainissement** est un document de planification qui définit, sur le moyen et long terme (généralement 10 à 20 ans), l'organisation optimale d'un système d'assainissement des eaux usées.

Objectif principal :
Assurer la collecte, le transport, le traitement et le rejet des eaux usées dans le respect des normes sanitaires et environnementales, tout en anticipant l'évolution démographique, urbaine et réglementaire.

Contenu clé :

- **Diagnostic** : état actuel du réseau, stations d'épuration, points noirs, conformité réglementaire.
- **Études prospectives** : projections démographiques, besoins futurs, risques d'inondation ou de pollution.
- **Scénarios et choix techniques** : réhabilitation, extension, création d'ouvrages, séparation eaux usées/eaux pluviales.
- **Programme d'investissement** : priorisation des travaux, estimation des coûts et du calendrier.

3. Assainissement collectif stations d'épuration

3.1 Identification des stations d'épuration et performances réglementaires de l'année

STEP	TYPE	CAPACITE Eq. Hab	ANNEE CONSTRUCTION	PERFORMANCE REGLEMENTAIRE					
				RENDEMENT MINIMUM			RENDEMENT OBTENU		
				DBO5	DCO	MES	DBO5	DCO	MES
Alboussière	Filtres plantés de roseaux	1 500	2008	60%	60%	50%	99%	96%	100%
Ponsoye	Filtres plantés de roseaux	65	2015	60%	60%	50%	98%	93%	94%
Boffres	Lagunage	800	1979	60%	60%	50%	99%	87%	81%
Champis	Filtres plantés de roseaux	287	2010 - 2017	60%	60%	50%	98%	93%	97%
Guilherand Granges	Boues activées	32 900	2004	80%	75%	90%	98%	96%	98%
Saint Romain de Lerps	Lit bactérien	600	1992	60%	60%	50%	98%	92%	90%
Saint Sylvestre	Filtres plantés de roseaux	210	2011	60%	60%	50%	98%	92%	96%
Hameau de Combes	Filtres plantés de roseaux	120	2012	60%	60%	50%	97%	90%	98%
Biguet	Filtre à sable drainé	40	2008	-	-	-	-	-	-
St Georges Les Bains	Boues activées	6 000	2004	70%	75%	90%	98%	94%	96%

Tous les systèmes de traitement répondent aux exigences épuratoires réglementaires

3.2 Détail de l'année par station

En 2024, 1 842 609 m³ d'eaux usées ont été traitées par les différents systèmes d'assainissement, ce qui représente une augmentation de 9.1 % par rapport à l'année précédente. Les volumes restent stables.

La quantité d'énergie consommée pour traiter cette pollution a été de 869 907 kWh en hausse de 14 % par rapport à 2023.

6 958 m³ ont été by-passés sans traitement, ce qui représente 0.4% des volumes collectés.

Le traitement de ces effluents a permis d'évacuer 385 tonnes de matières sèches de boues.



3.2.1 Station d'épuration d'Alboussière



Le volume collecté est défini par le débitmètre électromagnétique situé sur la conduite de refoulement du poste de relevage en amont de la station.

118 298 m³ ont été traités pour l'année soit un taux de charge hydraulique de 144 %.

Le réseau de collecte reste très sensible aux eaux parasites d'infiltration. Le poste de relevage est régulièrement en charge pendant plusieurs jours après un épisode pluvieux intense.

Les bilans 24h des 08/08 et 01/10 donnent respectivement une mesure de 129 m³ et 114 m³ enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 225 m³/j (soit 54% de la capacité de la station pour le premier bilan et 51% pour le second).

Lors de ces mêmes bilans, le taux de charge organique moyen était de 41%.

Aucune évacuation de boues en 2024, les boues sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtre à roseaux. La hauteur moyenne de boues sédimentées sur le premier étage est de 7 cms.

Pas de curage des boues programmées d'ici plusieurs années.

Les bilans réglementaires font état d'un rejet de bonne qualité ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages. Les roseaux sont très bien développés sur tous les filtres.

3.2.2 Station d'épuration de Ponsoye (Alboussière)



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de b ch e d'alimentation du premier  tage.

Il est de 1 486 m³ pour l'ann e soit un taux de charge hydraulique de 31 %.

Le r seau de collecte est tr s sensible aux eaux claires parasites.

Le bilan r glementaire r alis  le 8 aout 2024 montre un taux de charge hydraulique de 26%, celui de la charge organique  gal   12%.

Aucune  vacuation de boues en 2024, les boues sont stock es et min ralis es en surface du premier  tage de filtre   roseaux. La hauteur moyenne de boues s diment es sur le premier  tage est de 4 cms.

Pas de curage des boues programm es d'ici plusieurs ann es.

Il est soulign  un rejet de bonne qualit , conforme aux arr t s de rejet ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages. Les roseaux sont bien d velopp s sur les deux  tages.

3.2.3 Station d'épuration de Boffres



Le canal d'entrée est aménagé et doté d'un radar pour le comptage des effluents. Pour l'enregistrement et la consultation des données, un appareil SOFREL complète le dispositif.

Le volume collecté et traité en 2024 est de 52 656 m³ soit un taux de charge hydraulique de 120 %.

Le réseau de collecte est très sensible aux eaux parasites d'infiltration lors des épisodes pluvieux.

Le rapport réglementaire du 7 août donne une mesure de 48 m³ enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 120m³/j (soit 40% de la capacité de la station).

Lors de ce même bilan, le taux de charge organique était de 20%.

La station a retrouvé des effluents de caractéristiques urbaines à la suite de nombreuses procédures émises à l'encontre de l'entreprise industrielle.

La station satisfait aux normes de rejet grâce à la réglementation des lagunes qui autorisent la filtration des eaux de sortie.

3.2.4 Station d'épuration de Champis



Le volume collecté, estimé en fonction du volume de bâchée du premier étage, est de 15 242 m³ pour l'année soit un taux de charge hydraulique de 97 %.

Le bilan réglementaire réalisé en date du 8 août donne un volume entrant de 9.5 m³ enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 43 m³/j (soit 22% de la capacité de la station), celui de la charge organique égal à 7%.

Il est souligné un rejet de bonne qualité, conforme aux arrêtés de rejet ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages.

Pas d'évacuation de boues en 2024, les boues sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtre à roseaux. La hauteur moyenne de boues sédimentées sur le premier étage est de 14 cm. Le curage des boues est programmé en 2026.

3.2.5 Station d'épuration de Saint Romain De Lerps



Le volume annuel reçu est estimé par rapport aux temps de fonctionnement des pompes relevage.

38 242 m³ ont été traités en 2024 soit un taux de charge hydraulique de 116 %.

Le bilan réglementaire du 7 août fait état d'un rejet qui satisfait à la réglementation.

Le taux de charge hydraulique était de 41%, celui de la charge organique était de 15%.

Le réseau de collecte est très sensible aux eaux claires parasites.

122 m³ de boues liquide ont été extraites de la station et envoyé sur celle de Guilhaumand-Granges.

3.2.6 Station d'épuration de Saint Sylvestre



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de banchée d'alimentation du premier étage.

4 973 m³ ont été traité en 2024 soit un taux de charge hydraulique de 42 %.

Le bilan réglementaire réalisé le 08 août 2024 montre un taux de charge hydraulique de 27%, celui de la charge organique de 10%.

Pas d'évacuation de boues en 2024, les boues sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtre à roseaux. La hauteur moyenne de boues sédimentées sur le premier étage est de 4 cm. Pas de curage des boues programmé d'ici plusieurs années.

Le rejet est de bonne qualité, conforme aux arrêtés. Les roseaux sont très bien développés sur les deux étages.

Le réseau de collecte n'est pas sensible aux eaux parasites d'infiltration.

3.2.7 Station d'épuration du hameau de Combes (Saint Romain de Lerps)



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de banchée d'alimentation du premier étage.

3 670 m³ ont été traités en 2024 soit un taux de charge hydraulique de 56 %.

Le réseau de collecte reste toutefois très sensible aux eaux claires parasites.

Le bilan réglementaire du 7 aout donne un volume entrant de 6.3 m3 enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 18 m3/j (soit 35% de la capacité de la station), celui de la charge organique égal à 9%. De ce fait, la hauteur de boue sur le premier étage de roseaux est insignifiante et ne devrait pas engendrer de curage d'ici la fin du contrat.

Pas d'évacuation de boues en 2024, les boues sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtre à roseaux. La hauteur moyenne de boues sédimentées sur le premier étage est de 4 cm. Pas de curage des boues programmé d'ici la fin du contrat.

Le rejet est de bonne qualité, conforme aux arrêtés. Les roseaux sont très bien développés sur les deux étages.

3.2.8 Station d'épuration de Biguet (Toulaud)



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de bâchée d'alimentation du filtre à sable.

372 m3 ont été traités en 2024 soit un taux de charge hydraulique de 17 %.

Il n'y a pas eu de bilan effectué car les filtres reçoivent une bâchée de 600 Litres par jour, trop peu pour avoir des mesures fiables et exploitables.

Le taux d'envasement de la fosse est de l'ordre de 10 %, ne nécessitant pas de vidange.

3.2.9 Station d'épuration de Guilhaerand-Granges



En 2024, les volumes collectés s'élèvent à 1 388 273 m³, en hausse de 5% par rapport à 2023.

Le taux de charge hydraulique moyen annuel est de 70% (Contre 67% en 2023), soit 3 837 m³/j. La charge maximale hydraulique a été de 9 172 m³/j le 10/03/2024.

Le percentile 95% de la station sur les 5 dernières années passe à 91 % de la capacité de traitement (4 932 m³/j). Il témoigne de l'intrusion d'eaux claires parasites.

A noter que le percentile 95% sur l'année 2024 seule est de 102% contre 106% l'année précédente.

Aucun déversement d'eaux usées n'a eu lieu en tête de station par temps sec en 2024. Par temps de pluie, un certain nombre de déversements est à noter sur les Combes et Sadi Carnot. Ces 2 déversoirs d'orage ont ainsi déversé 6 957 m³ au milieu naturel pour un volume entrant à la station d'épuration de 1 388 273 m³ soit 0.5 %.

52 bilans 24h sont réalisés dans l'année soit un par semaine.

La charge polluante de la station est stable. Le taux de saturation moyen organique est de 45 %. La station garde ainsi une bonne marge de capacité de traitement.

Aucun bilan n'a dépassé la capacité en DCO

La station est 100% conforme et les rendements sont excellents.

Les boues sont parfaitement conformes et 1 641 Tonnes ont été évacuées et traitées en centre de compostage.

L'arrêté préfectoral n°2002-339-17 de rejet de la station d'épuration arrivait à échéance au 5 décembre 2017. Une demande de prolongation pour 15 ans a été réalisée avec la transmission d'un porté à connaissance à la DREAL qui assure le rôle de Police de l'Eau. Une note complémentaire a été réalisée en janvier 2018. Au vu des travaux d'extension et de raccordement des communes limitrophes, la DREAL impose un nouveau dossier d'autorisation environnementale.

Ce dossier a été réalisé est transmis à la DREAL courant de l'année 2019. Une demande de complément par la Police de L'eau a été faite.

Suite aux derniers échanges et rapports transmis un arrêté préfectoral transitoire doit être rédigé dans l'attente des résultats des données du diagnostic permanent en cours ainsi que la mise à jour des schémas directeur.

3.2.10 Station d'épuration de Saint Georges Les Bains



En 2024, les volumes collectés sont en hausses de 15% par rapport à 2023.

Le taux de charge hydraulique moyen annuel est de 52 % (Contre 45 % en 2023), soit 528 m³/j.

La charge maximale hydraulique a été de 1 522 m³/j le 01/04/2024, pour une pluviométrie de 22 mm.

Le percentile 95 % de la STEP sur les 5 dernières années passe à 86% de la capacité de traitement (880 m³/j) en baisse par rapport à 2023 (95%) et demeure élevé. Il témoigne de l'intrusion d'eaux claires parasites.

À noter que le percentile 95% sur l'année 2024 seule est de 92%.

Aucun déversement d'eaux usées n'a eu lieu en tête de station par temps sec et par temps de pluie en 2024.

Le taux de saturation moyen organique est de 26 %. La station garde ainsi une bonne marge de capacité de traitement.

Le dépassement de charge mesuré en entrée le plus important correspond au bilan effectué le 07/08/2024 (39% du nominal).

La station est 100 % conforme et les rendements de traitements sont excellents.

Les boues sont parfaitement conformes et 329 tonnes ont été évacuées et traitées en centre de compostage.

3.3 Obligations administratives

Le manuel d'autosurveillance de l'agglomération d'assainissement de Guilhaum Granges (Réseaux + STEP) a été transmis, en mai 2017, au service de l'Etat (DREAL) pour validation. Une relance a été faite en novembre 2017. Une nouvelle version suite aux remarques a été transmise fin d'année 2019.

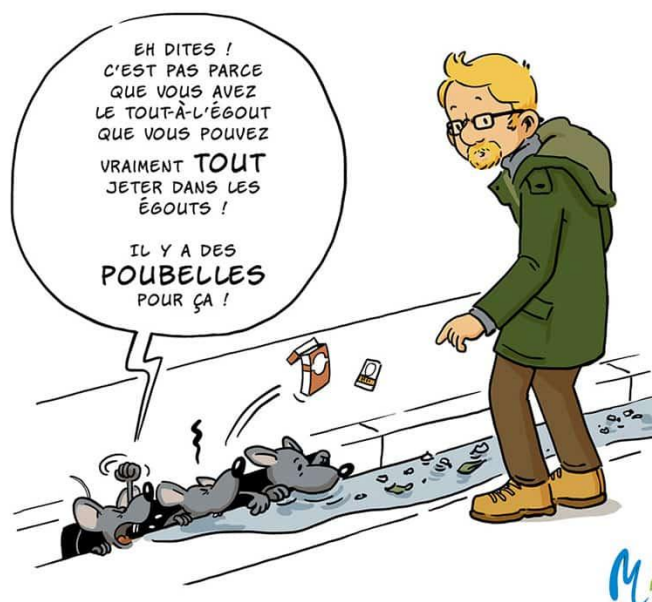
A la suite de ces modifications le manuel a été validé et signé par l'ensemble des parties (CCRC, Délégués, Agence de l'Eau et DREAL) durant l'été 2020.

Pour rappel, les exploitants (Réseaux – STEP) ainsi que la CCRC travaillent sur le manuel depuis 2013 avec de nombreux aller-retours entre la CCRC, la DREAL et l'Agence de l'Eau. L'évolution régulière de la trame du manuel impose des remaniements dans sa rédaction.

Le manuel d'autosurveillance de l'agglomération d'assainissement de Saint Georges Les Bains (réseaux + STEP) a été transmis, validé et signé par l'ensemble des parties (CCRC, Délégués, Agence de l'Eau et DREAL) en 2020.

La rédaction des cahiers de vie (équivalent du manuel d'autosurveillance pour les petites STEP) a été initiée en décembre 2017. Ils ont été actualisés et transmis en 2024.

Pour rappel, ces productions documentaires (manuel d'autosurveillance et cahiers de vie) sont des obligations réglementaires.



3.4 Partie financière

3.4.1 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Contrat CCRC SUEZ

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024			
<small>(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)</small>			
en milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	790,02	1 288,82	63,1%
Exploitation du service	567,05	1 067,34	
Collectivités et autres organismes publics	222,92	221,11	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,05	0,37	
CHARGES	1 196,11	1 225,28	2,4%
Personnel	228,63	243,44	
Energie électrique	160,74	138,14	
Produits de traitement	28,25	23,27	
Analyses	16,88	30,42	
Sous-traitance, matières et fournitures	319,04	252,89	
Impôts locaux et taxes	21,87	14,20	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	60,94	91,99	
• télécommunication, postes et télégestion	2,10	5,18	
• engins et véhicules	15,67	31,11	
• informatique	29,67	32,04	
• assurance	1,51	7,03	
• locaux	9,69	14,18	
Frais de contrôle	13,00	25,64	
Contribution des services centraux et recherche	18,71	35,23	
Collectivités et autres organismes publics	222,92	221,11	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	15,61	16,05	
• fonds contractuel	71,97	85,72	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	20,51	20,82	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,77	8,50	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,00	0,00	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-4,92	17,79	
Résultat avant impôt	-406,09	63,54	115,6%
Apurement des déficits antérieurs	0,00	63,54	
RESULTAT	-406,09	0,00	100,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

Détail des produits

en milliers d'€uros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	790,02	1 288,82	63,1%
Exploitation du service	567,05	1 067,34	88,2%
• Partie fixe facturée	281,31	304,79	
• Partie proportionnelle facturée	530,26	627,35	
• Variation de la part estimée sur consommations	-244,52	135,20	
Collectivités et autres organismes publics	222,92	221,11	-0,8%
• Part Collectivité	222,92	221,11	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
•	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,05	0,37	
• Autres produits accessoires	0,05	0,37	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3.4.2 Les indicateurs financiers

Les produits

L'essentiel des ressources du service est assuré par la redevance d'assainissement, qui comporte une part fixe par branchement et une part proportionnelle au volume d'eau consommée.

Budget station d'épuration :

La prime d'épuration (versée par l'Agence de l'Eau) : 93 585.46 €.

La redevance assainissement (part traitement) : 248 617.87 €.

La dette

La Communauté de Communes assume le remboursement des emprunts transférés par les communes, et des emprunts qu'elle a elle-même contractés.

Budget station d'épuration :

L'annuité 2023 a été de 148 218.23 € (86 660.56 € d'intérêts et 61 557.67 € de capital).

Les amortissements des immobilisations et des subventions correspondantes

Les Amortissements des immobilisations et des subventions transférables : 388 479.26 €

4. Assainissement Non Collectif

4.1 Présentation générale du service

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC – Service Public d’Assainissement Non Collectif – est géré intégralement par Veolia dans le cadre du contrat de concession pour une durée de 12 ans soit jusqu’au 31 Décembre 2030.

4.2 Périmètre de la prestation et nombre d’installation par commune

2704 installations d’assainissement non collectif sur le territoire



4.3 Les missions du service

Missions du service

Les principales missions sont :

- De réaliser le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves.
- De réaliser le contrôle de conception et de réalisation des installations existantes dans le cas des réhabilitations.
- De réaliser les diagnostics puis le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- De gérer les relations entre le service et les usagers.

La réalisation de ces missions relève des prescriptions réglementaires en vigueur, notamment :

- Code de la santé publique _article L 1331-11
- Code général des collectivités territoriales _article 2224-8-III
- La loi LEMA du 30 décembre 2006
- Les arrêtés du 7 septembre 2009 modifiés par les arrêtés de Mars et Avril 2012 puis par l'arrêté de Février 2021



4.4 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2024 au 31/12/2024

Mission contrôle SPANC	ALBOUSSIÈRE	BOFFRES	CHAMPIS	CHARMES	CHATEAUBOURG	CORNAS	GG	ST GEORGES LES BAINS	ST PERAY	ST ROMAIN DE LERPS	ST SYLVESTRE	SOYONS	TOULAUD	Total
DIAG de bon fonctionnement	24	27	13	3	1	5	0	7	62	9	11	4	2	168
DIAG VENTE	2	5	8	4	1	1	0	9	5	8	5	2	5	55
INSTRUCTION PC / REHAB	3	7	2	3	1	0	1	5	16	4	3	2	4	51
CONTRÔLE DE REALISATION PC	0	0	0	0	0	0	0	1	5	1	0	1	0	8
CONTRÔLE DE REALISATION REHAB	6	1	2	3	3	1	1	1	12	3	4	2	6	45
Total	35	40	25	13	6	7	2	23	100	25	23	11	17	327

4.5 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2019 au 31/12/2023

CCRC														
Type de contrôle	ALBOUSSIÈRE	BOFFRES	CHAMPIS	CHARMES SUR RHONE	CHATEAUBOURG	CORNAS	GG	ST GEORGES LES BAINS	SAINTE PERAY	SAINTE ROMAIN DE LERPS	SAINTE SYLVESTRE	SOYONS	TOULAUD	Total
DIAG de bon fonctionnement	29	106	88	124	2	10	0	217	180	41	55	12	65	929
DIAG VENTE	18	28	42	34	5	11	0	43	58	36	25	14	24	338
INSTRUCTION PC / REHAB	15	27	24	77	10	8	2	48	92	37	28	13	28	409
CONTRÔLE DE REALISATION PC / REHAB	21	17	12	47	4	8	1	43	67	28	15	11	30	304
Total	83	178	166	282	21	37	3	351	397	142	123	50	147	1980